

Sommaire

- P1 - Édito
- P2 - Zoom sur l'entreprise
 - Maisons fleuries
- P3 - Village fleuri
- P4 - Hommage
- P5 - Vie pratique
- P6 - Vie pratique
 - Informations diverses
- P7 - Informations diverses
- P8 - Rue de la sucrerie
- P9 - Conseil municipal
- P10 - Conseil municipal
 - Divers
- P11 et 12 - Associations

Chères Wavignisiennes, chers Wavignisiens,

Nous apercevons déjà la fin de l'année, l'occasion pour moi de faire un petit bilan sur les derniers mois.

Comme vous avez pu le constater les travaux de la rue de la sucrerie sont terminés. Je remercie la COMMUNAUTE de COMMUNES et son président Frans DESMEDT pour avoir financé en majorité cet aménagement qui va permettre à une entreprise de s'agrandir et à une activité familiale de s'y installer.

Vous savez sans doute que notre commerce de CAFE TABAC a été vendu en habitation. Depuis l'annonce de cette fermeture, avec mon Conseil Municipal, nous avons entrepris toutes les démarches possibles pour conserver ce commerce dans notre village.

Suite à de nombreuses négociations avec la SA HLM, je peux vous annoncer que cette activité reprendra dans quelques semaines dans les locaux de l'ancien "PROXI".

J'aurai l'occasion de vous en reparler mais, d'ores et déjà, je peux vous assurer que le commerce, en plus du BAR TABAC, aura l'activité des JEUX de la FRANCAISE DES JEUX ainsi qu'une épicerie sans produits frais.

En cette veille de NOEL, mes pensées vont vers nos aînés, nos jeunes et nos familles. A vous tous, je souhaite un JOYEUX NOEL et de BONNES FETES DE FIN D'ANNEE .

Votre Maire, André RENAUX

Message du Père Noël

Mercredi 14 décembre

La municipalité organise
pour les enfants des écoles,
un après-midi récréatif.

- 14h00 Spectacle,
- 15h30 Goûter,
- 16h00 Visite du Père Noël
avec distribution des cadeaux



Voeux de la municipalité

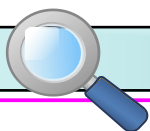
14 janvier 2017

à l' Agora
à partir de 14h30

Discours vers 15h00



Bonne Année !



ZOOM SUR UNE ENTREPRISE DU VILLAGE

Delphine David aime son métier de **coiffeuse à domicile**.

Après deux ans passés en salon, elle exerce maintenant depuis plus de 20 ans à son compte dans un rayon de 12 km autour de Wavignies où elle s'est installée en 2003.

Elle coiffe hommes, femmes et enfants avec une majorité de femmes âgées. Cela lui apporte beaucoup de joie car elle devient souvent la confidente de ses clientes. Ces moments d'échanges et d'intimité permettent de rompre la solitude de ces personnes isolées qui apprécient la chaleur humaine de Delphine qui participe ainsi à leur bien être. Il lui arrive aussi de rendre des petits services simples mais qui représentent beaucoup pour une personne dont l'âge aura limité l'autonomie.



Remise des récompenses au concours des maisons fleuries

Le vendredi 20 octobre Monsieur le Maire André Renaux, entouré de son Conseil Municipal, a procédé à la **remise des prix du concours 2016 des maisons fleuries**.

Il a remercié et encouragé les habitants de la commune qui contribuent à égayer et enjoliver notre village.

Il a également remercié les membres bénévoles du jury pour leur sympathique implication et rappelé qu'il s'agit de personnes volontaires qui n'habitent pas Wavignies.

Cette année le premier prix a été attribué à Mme et M. Legros, le second à Mme et M. Virthe et le troisième à Mme Tourniquet.



Ce même vendredi 20 octobre, Monsieur le Maire a remis le **diplôme d'honneur** du travail à :
Madame Liliane ROCH - médaille d'or - pour 35 ans d'activité professionnelle
Madame Josiane NOE - médaille d'argent - pour 20 ans d'activité professionnelle.
Félicitations.





L'opération nationale "Villes et Villages Fleuris", organisée au niveau départemental par le Conseil départemental, distingue chaque année les communes exemplaires en matière d'amélioration du cadre de vie et de respect de l'environnement.

Au-delà du fleurissement, le concours récompense les initiatives qui contribuent à valoriser l'image de l'Oise et à dynamiser l'économie locale et le tourisme.

Avec ce concours, l'Oise deviendra toujours plus agréable et plus accueillante, où les habitants ont plaisir à vivre, et les touristes à séjourner.

Le concours des maisons fleuries

Il récompense les particuliers qui participent à l'embellissement de leur commune en fleurissant leur cour, leur façade et leur balcon.

Les particuliers désirant concourir ne peuvent pas s'inscrire directement auprès des services départementaux. Il faut que leur commune soit déjà inscrite au concours des communes fleuries et que le particulier sollicite son maire afin de l'inscrire au concours des maisons fleuries. Seulement 6 habitants par commune peuvent participer.

M. et Mme Yves LEGROS et Mme Anne Marie TOURNIQUET ont reçu les 1^{er} et 2^{ème} prix des maisons fleuries pour l'arrondissement de Clermont dans la catégorie des villes de 1 000 à 5 000 habitants.

Lors de la cérémonie, il leur a été remis un chèque et un rosier.

Notons, que les jurys du concours départemental et du concours local de Wavignies sont totalement distincts et qu'ils sont arrivés aux mêmes résultats.

Wavignies a été classé 1^{er} dans la catégorie de 1000 à 5000 habitants devant :

- 2^{ème} Saint Maximin, 2 822 habitants
- 3^{ème} Le Mesnil en Thelle, 2 296 habitants
- 4^{ème} Saint Geneviève, 2 857 habitants
- 5^{ème} La Croix Saint Ouen, 4 368 habitants
- 6^{ème} Noailles, 2 820 habitants
- 7^{ème} Monchy Saint Eloi, 2 110 habitants



Notre Maire, André Renaux, a reçu un chèque de 250 euros au cours d'une cérémonie de remise des prix à l'Hôtel du département.

Soulignons que c'est la première fois que nous sommes 1^{er} au niveau du département. Le jury a été très sensible aux efforts entrepris et aux améliorations apportées. Du fait de notre première place, à partir de l'an prochain, nous ne pourrons concourir qu'au niveau de la région et représenterons le département de l'Oise au niveau régional dans notre catégorie avec l'espoir de, peut-être, décrocher la première fleur.

Nous sommes fiers de ces distinctions et nous nous engageons à continuer dans cette voie afin de garder, voire d'améliorer, cet aspect agréable qui contribue à bien vivre dans notre village.

Comme nous nous y étions engagés, nous poursuivons nos efforts d'amélioration des équipements consacrés à nos petits.

Après l'installation d'une tyrolienne l'an dernier, vous avez pu constater que l'espace enfants du City-Stade s'est enrichi d'un portique de deux balançoires.



HOMMAGE

Pendant la Première Guerre mondiale, le Bleuets désignait les jeunes recrues françaises qui arrivaient sur le champ de bataille avec des uniformes d'un bleu horizon, encore épargnés par la boue. Le bleuets est devenu un insigne par l'action de deux infirmières de l'hôpital militaire des Invalides à Paris en 1925. Désirant aider les mutilés de la Première Guerre mondiale. Charlotte Malterre et Suzanne Leenhardt créent des ateliers dans lesquels les pensionnaires des Invalides confectionnent eux-mêmes les bleuets en tissus vendus ensuite à leur profit.

A compter de 1934, les fleurs réalisées par les anciens combattants sont vendues dans les rues, et l'année suivante, l'État officialise la vente du bleuets le 11 novembre, jour de l'Armistice.

La tradition s'est lentement perdue puis elle revient en 2012, sous l'impulsion de Nicolas Sarkozy qui fait adopter une loi fixant au 11 novembre « la commémoration de tous les morts pour la France » et non plus uniquement ceux de la première guerre mondiale.



Anonyme Vasse Nicolas Antoine



"Sous un soleil d'automne, Wavignies était encore réuni en nombre pour célébrer au monument aux morts le 11 novembre 2016. Un nombre de participants qui évolue au fil des années depuis 4 ans maintenant et il faut s'en réjouir, surtout dans les moments difficiles que notre chère France vit au quotidien face au terrorisme et ses horreurs. Nos anciens, qui ont combattu et pour un grand nombre d'entre eux sont morts au combat pour faire de la France ce qu'elle est aujourd'hui, seraient fiers des wavignisiens et wavignisiennes de 2016. Une nouveauté cette année avec l'allongement du défilé en passant par le rue du jardin de la Tour et une partie de la rue Gorelier avant de rallier le monument aux morts. Soyons heureux de la participation des enfants de l'école primaire sous l'impulsion de son directeur M. Gaillet et de ses collègues enseignants qui étaient tous présents. Merveilleux moments que cette "Marseillaise" chantée par les enfants, accompagnés des participants à la cérémonie et du rassemblement à la salle Agora autour d'un verre et des pâtisseries aux couleurs nationales ! Merci à tous d'être venus pour ce moment patriotique et du souvenir et un merci particulier à nos clairons, maintenant fidèles. La vente, à la mairie, des Bleuets de France ont rapporté 83,80 euros au profit de l'office national des anciens combattants et victimes de guerre. Incitez votre entourage (voisins, amis, famille, connaissances...) à venir nous rejoindre et sachez qu'ils seront les bienvenus et accueillis par notre mairie et par le bureau des ACPG-CATM de Wavignies. Alors rendez-vous le 8 mai 2017."

Cordialement.

Mickael OHIER

Tél : 06 27 13 13 85



VIE PRATIQUE

MAIRIE - 1 rue de la Hercherie 60130 Wavignies

Secrétariat : **03.44.51.47.67**

Bureau de M. le Maire : 03.44.77.05.62

Fax : 03.44.51.50.67

e-mail : wavignies-mairie@orange.fr

Ouverture au public :

Lundi de 9h à 12h et de 14h à 16h

Mardi de 9h à 12h

Mercredi de 9h à 12h et de 14h à 16h

Jeudi de 9h à 12h et de 16h à 19h

Vendredi de 9h à 12h

Fermé le samedi

Permanence des élus :

Première adjointe = 1er et 4ème samedi de 10H à 11H

Deuxième adjointe = 2ème samedi de 10H à 11H

Troisième adjoint = 3ème samedi de 10H à 11H

Monsieur le Maire reçoit sur rendez-vous



SANTE

SAMU : 15

Pharmacie de garde : tél : 3237 (0,34 € la minute)

internet : www.3237.fr

Dentiste : 03 44 23 25 31

Maison de santé de St Just : 03 44 50 87 00



ANALYSE DE L'EAU effectuée le 14/09/2016

Eau de bonne qualité bactériologique.

Concernant l'analyse physico-chimique, la teneur en nitrates (56 mg/l) est supérieure à la limite de qualité.

L'Agence Régionale de Santé préconise de ne pas préparer de biberon avec l'eau du robinet pour les nourrissons de moins de 6 mois et la déconseille aux femmes enceintes ou allaitantes.

REUNION PUBLIQUE-ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

La loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006 oblige la réalisation d'un inventaire et le diagnostic de toutes les installations d'assainissement non collectif existantes.

C'est le Service Public d'Assainissement Non Collectif de la Communauté de Communes du Plateau Picard, qui assumera cette mission.

Afin de vous présenter la mise en œuvre pratique de ce diagnostic, vous êtes invités à la réunion publique qui se tiendra en présence de représentants, de la commune, du Plateau Picard et du prestataire de service

le mardi 13 décembre 2016 à 18h30 - salle Agora

DECHETS VERTS

La communauté de communes ayant arrêté le ramassage des déchets verts, la commune effectuera un ramassage

MARDI 13 DECEMBRE (date modifiée)

À partir de 9h00

(nombre de sacs illimité)



Un ramassage de sapins de Noël par la communauté de communes aura lieu

le jeudi 12 janvier

(Naturels nus et sans sac à sapin)

À sortir la veille !



ELECTIONS PRESIDENTIELLES 2017

Date limite d'inscription sur les listes électorales pour voter aux élections présidentielles du 23 avril et 7 mai 2017

le 31 décembre 2016.

L'inscription est automatique pour les jeunes qui atteignent 18 ans, elle se fait dans la commune indiquée lors du recensement.

LE RECENSEMENT MILITAIRE

donne des **DROITS**

QUI ?

Garçons et filles de nationalité française

OÙ ?

À la mairie de ton domicile

QUAND ?

Dès 16 ans

AVEC QUOI ?

Votre carte d'identité

Le livret de famille

Un justificatif de domicile

POURQUOI ?

- pour obtenir l'attestation de recensement qui est obligatoire pour établir un dossier de candidature à un concours ou à un examen soumis au contrôle de l'autorité publique (conduite accompagnée, baccalauréat, CAP, BEP, ...)

- pour effectuer la Journée d'Appel de Préparation à la Défense (JAPD)

- pour l'inscription d'office sur les listes électorales

BOBETTE CHOTYEN



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 OCTOBRE 2016

Le 17 Octobre 2016, à 19h00, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. RENAUX, Maire.

Étaient présents :

Mmes BRAINE et POTELLE, M. DESCROIZETTE, adjoints,

M.SANTUNE, M. TOURNIQUET, Mme THIERRY, M. LACHEAU, Mme ERCOLANO, M. LEPEINGLE, M. CARBONNEAUX.

POUVOIRS :

Mme BOUREILLE à M. LACHEAU,

Mme NEVEUR à Mme ERCOLANO,

Mme PETITPRETRE à M. RENAUX.

Absent : M. CAUCHOIS.

Secrétaire : Mme POTELLE

ORDRE DU JOUR

ENCAISSEMENT de CHEQUES

de 197,89 € émanant du C.N.A.S. pour trop perçu sur cotisations

De 1 202,64 € émanant de la compagnie d'assurances pour dégâts subis à la salle des fêtes

de 101,60 € émanant de l'Étude de Me AMAURY- DELAUNOY, notaire à Montdidier

pour remboursement trop versé sur frais.

INDEMNITE DE GARDIENNAGE DE L'EGLISE

Le Conseil Municipal décide d'attribuer pour l'année 2016 une indemnité annuelle de 474,22 € (taux maximum) à Mme NOE pour le gardiennage de l'église.

Vote à l'unanimité.

TRANSFERT DE COMPETENCE – SAGE BRECHE

La Communauté de Communes du Plateau Picard dispose de la compétence SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux), qui est un projet collectif rassemblant les usagers et acteurs de l'eau pour la mise en œuvre d'une gestion raisonnée des ressources en eau et des milieux aquatiques et est concernée par 4 périmètres de SAGE, Somme Aval, Oise Amont, Oise Moyenne et Brèche.

Pour ce dernier, il est apparu opportun de faire confier cette compétence à un syndicat mixte, comme c'est déjà le cas pour les autres SAGE.

Le Conseil après en avoir délibéré, approuve le transfert de la compétence SAGE, correspondant au bassin versant de la Brèche, au futur syndicat mixte dont la création interviendra, avant la fin de l'année 2016.

MODIFICATION DE LA COMPETENCE « DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE »

La loi 2015/991 du 7 août 2015 (loi NOTRE) prévoit à compter du 1er Janvier 2017 le transfert de nouvelles compétences obligatoires aux communautés de communes. La communauté de communes du Plateau Picard a la compétence « développement économique » mais il est nécessaire de mettre les statuts de cette dernière en conformité avec la loi NOTRE.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et sur sa proposition, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la modification des statuts de la Communauté de Communes visant à intégrer dans la compétence « développement économique » les compétences telles que définies par ladite loi.

CONTRAT AGENCE POSTALE

M. le Maire propose au Conseil Municipal de recruter une personne pour assurer la gestion de l'Agence postale sous forme d'un contrat de travail de droit public pour une durée d'un mois à compter du 1er octobre 2016.

Vote à l'unanimité

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de créer un poste d'adjoint administratif de 2eme classe pour une durée de 17h30 à compter du 1er novembre 2016.

Vote à l'unanimité

CHOIX DU BUREAU D'ETUDE EN VUE DE LA DEROGATION POUR L'EAU POTABLE

Dans le but de déposer un dossier de demande de dérogation pour la qualité de l'eau auprès de l'Agence Régionale de la Santé, le bureau d'étude SOGETI a été retenu pour un devis de 24 150 €, ainsi que l'A.D.T.O, en tant qu'assistant à maîtrise d'ouvrage pour un devis de 4 000 €.

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer les marchés concernant cette étude.

Vote à l'unanimité

TRAVAUX rue de la SUCRERIE

M. le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux effectués rue de la Sucrierie sont pris en charge par la COMMUNAUTE DE COMMUNES en zone d'activités, et propose un prolongement des travaux en zone urbaine qui ne seront pas pris en charge par la Communauté de Communes.

Le montant du devis effectué par EIFFAGE s'élève à 9 050,88 € HT.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour effectuer les travaux et autoriser M. le Maire à signer tous documents

DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET d'un montant de 10 000 €.

Vote à l'unanimité

ACTE ADMINISTRATIF POUR ACHAT PARCELLE DE TERRAIN

Suite aux nouvelles constructions, il est nécessaire de renforcer le réseau électrique par l'implantation d'un transformateur qui sera installé à l'angle de la rue Gorelier et de la rue de Malvoisine sur une parcelle appartenant à M. Philippe PILLON, cadastrée section Z.I. N° 66 pour Oa 88ca, dont la commune fait l'acquisition au prix de 1,20 € le m2, soit 105,60 €.

Délégation est donnée à Mme BRAINE, adjointe, pour signer l'acte.

Vote à l'unanimité

AIDE POUR UNE NOUVELLE ASSOCIATION

M. le Maire annonce la création d'une nouvelle association « Wavignies Darts Club » pour la pratique du Jeu de Fléchettes.

Afin de les aider à lancer leur activité, le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention de 100 € à cette association pour l'année 2016.

Vote à l'unanimité

VENTE d' UN TERRAIN

M. le Maire fait part d'une proposition d'achat du lot n° 4 du lotissement « La Closerie » rue douce, section H n° 1307 pour 113 m2 au prix de 48 000 €.

Le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à M. le Maire pour signer tout compromis, acte de vente et pièces annexes.

Vote à l'unanimité

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 24 OCTOBRE 2016

Le 24 Octobre 2016, à 19h00, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. RENAUX, Maire.

Étaient présents :

Mmes BRAINE et POTELLE, M. DESCROIZETTE, adjoints,
M. SANTUNE, Mme PETITPRETRE, M. TOURNIQUET, Mme THIERRY, M. LACHEAU,
Mme ERCOLANO, Mme BOUREILLE, M. CARBONNEAUX.
Pouvoir de Mme NEVEUR à Mme BRAINE.

Absent excusé : M. LEPEINGLE.

Absent : M. CAUCHOIS.

Secrétaire : Mme BOUREILLE

ORDRE DU JOUR

PARTICIPATION LICENCE USEP

Le Maire fait part de la demande de la coopérative scolaire de participer à l'adhésion de l'USEP (licence permettant de participer aux challenges).

Le coût de la facture est de 856,45 €.

Le Conseil Municipal décide de prendre en charge un tiers de ce coût, soit 256,48 €.

Vote à l'unanimité

ACQUISITION de l'immeuble, 38 rue des Déportés

Dans le but de conserver le commerce dans le village et vu le loyer excessif imposé par la SA HLM le Maire propose l'acquisition de l'immeuble au prix de 165 000 € plus frais de notaire, subventionné à hauteur de 50 % par le département et 15 000 € par la Communauté de Communes.

Le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à M. le Maire pour signer tous actes relatifs à cette opération.

Vote à l'unanimité

DEMANDES DE SUBVENTIONS :

- auprès du CONSEIL DEPARTEMENTAL

de 40 % bonifié de 10 % soit 82 500 € pour l'acquisition de l'immeuble 38 rue des Déportés.

Vote à l'unanimité

- auprès de la COMMUNAUTE DE COMMUNES de 15 000 € pour l'acquisition de l'immeuble 38 rue des Déportés.

Vote à l'unanimité

BAIL COMMERCIAL

Le Maire propose de consentir un bail des locaux où sera exploité le fonds de commerce de Café Tabac, 38 rue des Déportés.

Le Conseil après avoir délibéré, décide:

pour les 12 premiers mois, loyer à titre gratuit et 400 € mensuel à partir de la fin de la première année et donne tous pouvoirs à M. le Maire pour signer le bail.

Vote à l'unanimité

ENCAISSEMENT d'un CHEQUE

de 54 € émanant du TRESOR PUBLIC pour remboursement trop perçu sur taxe foncière.

Vote à l'unanimité

CCAS

L'étude des dossiers d'aide de fin d'année est en cours. Les personnes concernées seront avisées individuellement.

La participation pour les licences et le matériel d'apprentissage sera réglée en début d'année 2017.

ETAT CIVIL

Nous sommes heureux de vous annoncer la naissance de :

June DEBROUCKER-DREYFUS, née le 25 septembre à Beauvais

Lilou FAGLIN, née le 27 septembre à Beauvais

Augustin LEHMANN, né le 14 novembre à Beauvais.

Ewan LADAM, né le 18 novembre à Creil

Nous partageons la peine de la famille de :

Mme Arlette SAUGET-VIGNOLA, décédée le 9 novembre à Beauvais

Nous adressons nos vœux de bonheur à l'occasion de leur mariage à :

Thibaut VIRTHE et Manilyn MALABANAN, le 29 octobre

Joël LEQUIEN et Mireille DELORMEL, le 5 novembre

DISTRIBUTION DES CORBEILLES

- Jeudi 15 décembre : Rue de la Hercherie et rue des Déportés.
- Vendredi 16 décembre : Rue Mathias et impasse de la gare.
- Mardi 20 décembre : Rue Gorelier, rue Lucien Sueur et rue Rocq Pasquette.
- Mercredi 21 décembre : Rue Douce et rue du Sacq.
- Jeudi 22 décembre : Ruelle du pré, impasse de la Petite Bruyère, rue du Jardin de la Tour, rue de l'Orme, rue Moulin Come et rue Brûlée.
- Vendredi 23 décembre : Rue Jean Dupuy, rue du Jeu de Paume et rue d'Ansauvillers.

Si vous pensez être absent le jour de passage, merci de prévenir le secrétariat de votre jour de disponibilité.



CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

Samedi 10 décembre : Atelier de Noël organisé par Ardoises & Crayons.
 Lundi 12 décembre : Club du Bon Accueil - Après midi récréatif.
 Mercredi 14 décembre : Arbre de Noël de la municipalité.
 Dimanche 18 décembre : Thé dansant organisé par les anciens combattants.
 Lundi 19 décembre : Repas du Club du Bon Accueil.
 Samedi 31 décembre : Réveillon organisé par le Comité des Fêtes.
 Dimanche 8 janvier : galette des rois organisée par le Comité des Fêtes.
Samedi 14 janvier : Vœux de la municipalité.
 Samedi 21 janvier : tournoi de fléchettes organisé par Wavignies Dart's Club



J'aime que mon village
soit propre,
je respecte mes voisins

Je ramasse !

PETITES ANNONCES

A VENDRE :

Volet roulant électrique, marque BUBENDORF (Lapeyre)
encastrable dans coffret Titan pour mettre dans la
maçonnerie

Dimensions : 2,10 X 1,40. Prix 300 € .

Tél : 06 27 17 82 29

INFORMATION DIVERSES

La 4G se déploie
dans votre ville, elle
peut ponctuellement
perturber la TNT dans
votre quartier

SI VOUS RECEVEZ LA **TÉLÉVISION**
PAR UNE **ANTENNE RÂTEAU**
ET QUE VOUS RENCONTREZ
DES **PERTURBATIONS** DANS
LA RÉCEPTION DES **CHAÎNES** :

appelez le 0 970 818 818

Appel non surtaxé, prix d'un appel local.

Pour l'habitat collectif, merci de demander au syndic de votre immeuble d'appeler.

Numéro valable uniquement pour les téléspectateurs recevant la TNT par une antenne râteau.
En cas de mauvaise réception par internet (ADSL), le câble, le satellite ou la fibre optique,
contactez directement votre opérateur.

Agence Nationale des Fréquences

ETABLISSEMENT PUBLIC ADMINISTRATIF DE L'ÉTAT CHARGÉ DE LA PROTECTION
DE LA RÉCEPTION TÉLÉVISUELLE



Pour plus d'informations
sur la réception TV :
www.recevoirlatnt.fr

VIGNETTE ANTI POLLUTION

Pour circuler à Paris,
il faudra se munir de la nouvelle
pastille écologique,
obligatoire dès janvier 2017.



La pastille écologique arrive à Paris.
Déjà disponible, la vignette anti pollution sera
obligatoire au lundi 16 janvier 2017 pour circuler
dans la capitale du lundi au vendredi de 8h à 20h.

Infos sur le site : certificat-air.gouv.fr

TARIFS POSTAUX AU 1er JANVIER 2017

Pour assurer la pérennité du service universel dans un contexte de baisse des volumes du courrier, et continuer d'innover pour s'adapter aux usages et aux besoins de ses clients, La Poste procédera à des ajustements tarifaires le 1er janvier 2017.

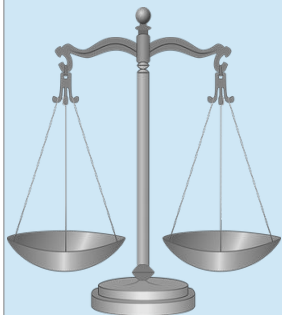
Le prix de la lettre verte passera de 0,70 € à 0,73 € tandis que le timbre prioritaire passera de 0,80 € à 0,85 €,
l'écopli de 0,68€ à 0,71€ et la lettre recommandée de 3,77€ à 3,95€.

Les tarifs des Colissimo pour les envois domestiques des particuliers jusqu'à 2kg resteront stables

Un petit conseil : pensez à acheter avant le 31/12/2016, des timbres ans indication de valeur faciale, cela vous permettra de profiter plus longtemps du tarif 2016 pour vos envois de 2017 !



Le conciliateur de justice



Le conciliateur de justice est un auxiliaire de justice bénévole chargé de faciliter une solution négociée satisfaisante lors de conflits d'ordre civil et commercial avant de saisir un juge.

Le conciliateur peut intervenir pour des conflits tels que les problèmes de voisinage (bornage, droit de passage, mur mitoyen), les différends entre propriétaires et locataires, les litiges de la consommation, les impayés, les malfaçons de travaux ...

Un huissier de justice pourra éventuellement contraindre l'une des parties défaillantes à honorer son engagement.

Il n'est par contre pas possible d'y recourir en matière d'état civil ou de conflits avec l'administration.

Comment saisir le conciliateur ?

Monsieur Dominique WOLF est le conciliateur des communes du canton de Saint Just en Chaussée. Il tiendra une permanence tous les mardis de 13h30 à 17h00 dans les locaux de la mairie de Saint Just.

Pour le saisir, il convient de prendre rendez-vous au **03 44 19 29 29**.

La procédure de conciliation est gratuite et ne requiert pas l'assistance d'un avocat.

Pour plus d'information concernant vos démarches juridiques, vous pouvez consulter le site internet : justice.fr



Communiqué de presse

Victime d'un accident causé par un tiers ? Déclarez-le en ligne !

Si vous êtes victime d'un accident ou d'une agression et que la responsabilité d'une autre personne est engagée (accident de la circulation, morsure de chien, agression...), **vous devez signaler cet accident à votre caisse d'Assurance Maladie dans les 15 jours qui suivent.**

Rien ne change pour vous puisque vos soins ou votre éventuel arrêt de travail seront pris en charge dans les conditions habituelles. Mais grâce à cette démarche, ce n'est pas l'Assurance Maladie ou votre mutuelle qui assureront la dépense finale, mais la compagnie d'assurance du tiers responsable, ou à défaut, le tiers responsable lui-même.

Comment déclarer un accident ?

Remplissez le formulaire en ligne directement depuis le site de l'Assurance Maladie, « ameli.fr ».

Choisissez la rubrique « Vous êtes assuré », puis les onglets « votre caisse » et « nos services ».

Pratique, rapide et fiable, ce formulaire vous dispense de transmettre votre déclaration par voie postale et vous fait gagner du temps. Un numéro d'identification permet en outre de fiabiliser et de sécuriser vos échanges avec la CPAM.

Et après ?

Dès qu'elles auront connaissance de votre accident, votre caisse d'Assurance Maladie et votre mutuelle vont se mettre en rapport avec le responsable ou sa compagnie d'assurance, afin de se faire rembourser les frais engagés pour vous soigner ou vous indemniser (frais médicaux et pharmaceutiques, frais d'hospitalisation éventuelle, indemnités journalières en cas d'arrêt de travail...).

En 2015, 12 542 114 euros ont ainsi été récupérés dans l'Oise.

En informant l'Assurance Maladie et votre mutuelle de votre accident, vous faites un geste simple, utile et citoyen pour éviter à notre système de santé de supporter des coûts qui ne lui incombent pas.

RUE DE LA SUCRERIE



Les travaux d'aménagement de la rue de la sucrerie sont maintenant terminés.

Nous remercions à nouveau la Communauté de Communes qui a financé ce projet utile à la vie économique de Wavignies.

Cette route entièrement refaite est bordée de trottoirs et joliment arborée. Elle permet de rejoindre la mairie, l'église ou l'agora dans les meilleures conditions de sécurité et valorise l'entrée sud de notre village.



Wavignies : fin des travaux de développement de la zone artisanale



Les travaux d'aménagement de la zone artisanale dite « de La Sucrierie » à Wavignies sont achevés depuis le 24 octobre. Les restrictions de circulation sont levées.

Les travaux ont consisté en l'aménagement d'une voie de desserte et à la viabilisation de 3 parcelles destinées à l'accueil de nouvelles entreprises. L'investissement représente 162 110 € HT assumés par la Communauté de Communes avec la participation de l'État et du Département de l'Oise.

Les travaux ont été réalisés par les entreprises Eiffage TP, SDEL Travaux extérieurs et Paysages du Noyonnais sous la maîtrise d'œuvre de BECD et la coordination sécurité de BECS.



LES ASSOCIATIONS



TENNIS CLUB

La Commune souhaite relancer le club de tennis.

Les personnes qui seraient intéressées par la pratique de ce sport sont invitées à prendre contact avec l'adjoint qui tient sa permanence

en Mairie le 3ème samedi de chaque mois de 10 à 11 h 00

RACING CLUB WAVIGNIES



Remise de vestes de survêtements par M. Cédric Maillard de la part du sponsor Vinci facilities.

CLUB DE FLECHETTES



Le club compte actuellement 1 adulte et 5 juniors. Au niveau des résultats, nous avons pour l'instant participé à deux tournois :

- Le premier au niveau de la zone de Paris avec les deux premières places pour les juniors et un quart de finale pour l'adulte,
- le 2ème tournoi (niveau régional/Paris et Hauts de France) avec une troisième place pour un junior et 1/2 finale pour l'adulte.

La section des anciens combattants de Wavignies
A.C.P.G - C.A.T.M

ORGANISE

ON THE DANCANT

A L'AGORA DE LA MALLE POSTE

LE DIMANCHE 18 DECEMBRE 2016
A 14H30



EN COMPAGNIE DE MARC PEGARD
ACCORDEONISTE CHANTEUR



ENTREE : 10 EUROS

Réservations auprès de :
Bernadette DUFOR : 03.44.19.24.55.
06.45.51.06.44

Cette année nous avons eu la joie d'accueillir des enfants pour notre marche traditionnelle du Téléthon de Wavignies à Ansaulliers où nos amis du club local nous ont offert un bon petit déjeuner.



LES ASSOCIATIONS

Lors de son assemblée Générale du 18 octobre 2016,
Ardoise&Crayons a élu son nouveau bureau :

- Mme Siragusa Stéphanie – Présidente
- Mme Pierre Christelle – Présidente adjointe
- Mme Carton Jessica – Trésorière
- Mr Siragusa Christophe – Trésorier Adjoint
- Mme Ohier Stéphanie – Secrétaire
- Mr Ohier Michael – Secrétaire Adjoint

ARDOISE&CRAYONS



DRESS CODE : Blanc - Rouge et Perillettes

FIESTA-BOUM de NOËL

ATELIERS CREATIFS - GOUTER

Viens faire ta lettre
PERE NOEL !!



pour la déposer dans la boîte du

Reserve vite ton entrée !

Samedi 10 décembre de 15h à 18h

Salle Agora Wavignies

Réservé aux enfants de la petite section au cm2

8 euros par enfant

Pour tout renseignement : 06 11 69 10 73 ou facebook ardoise&crayons

CLUB DU BON ACCUEIL

CONCOURS DE BELOTE DU 24 SEPTEMBRE 2016

Nombreux étaient les joueurs, une bonne ambiance et nous avons passé un bon après midi avec en fin de concours dégustation de tripes et croques monsieur, à refaire.

VOYAGE EN ESPAGNE du 25 SEPTEMBRE au 1er OCTOBRE



Les personnes ayant voyagé avec nous ont été très satisfaites, les excursions nous ont plu, une très bonne ambiance dans le car, expérience à reproduire.

REPAS DU 19 SEPTEMBRE SUR LE THEME " ANTILLAIS"

les acras et le planteur ont été très appréciés (faits par madame MATHAR de WAVIGNIES)

Repas excellent et très bonne ambiance.

Nous informons que toutes ces activités sont ouvertes à toutes personnes de WAVIGNIES.

Le Club du Bon Accueil accepte les personnes de tous âges.

WAVIGNIES

Noit de la Saint-Sylvestre

de 20 h à 4 h

31 DECEMBRE

organisée par le Comité des fêtes et animée par

adultes : 85 €

Cocktail des îles avec 1 macaron salé, 2 toasts
3 petits fours chauds
Terrine de foie gras aux châtaignes
et sa compote de mangue
Aumônière côtes d'Armor
(St-Jacques écrevisses, crème de poivrons)
Sorbet mandarine vodka
Cuisson de sanglier - sauce poivrade
roulé de courgette - fondue de poireaux
pommes persillées
Cocotte lyonnaise
Salade et trois fromages

Craquant framboise pistache sur coulis
et sa marmite au chocolat

1 bouteille de vin blanc et 1 de vin rouge
pour 6 personnes
café - 1 coupe de champagne offerte
ainsi que la soupe à l'oignon et les cotillons

enfants - de 12 ans :
20 €

Filet de volaille
pommes persillées
bûche glacée
1 boisson



Nathalie
Morgane

+
DJ



Réservation et règlement avant le 21 décembre

03 44 19 38 89 - 07 71 70 46 72

sur Facebook : comitedesfeteswavignies

WAVIGNIES

Galette des Rois

organisée par le Comité des fêtes

à 14h30 Entrée : 10 € avec une part
de galette et 1 verre de cidre

Dimanche 8 janvier

avec



ARCHIPEL

Règlement à la réservation

03 44 19 38 89 - 07 71 70 46 72

sur Facebook : comitedesfeteswavignies

I.P.N.S.